

**PRAG-PRCE, PE, PLP et assimilés  
CONTRE le mirage d'une gestion locale et de la création d'un corps  
spécifique - POUR la revalorisation de toutes et tous.**

Actuellement, France Université<sup>1</sup> propose la création d'un corps spécifique d'enseignant·es du supérieur qui permettrait selon elle de « *mieux prendre en compte les spécificités du supérieur dans l'exercice de leurs missions* ». Cela permettrait surtout, de notre point de vue, de basculer sur un contrôle local de la carrière des enseignant·es second degré détaché·es dans le supérieur et rendrait à terme possibles le clientélisme et l'économie de certaines promotions.

De fait, les chefs d'établissement n'ont actuellement pas la main sur les avancements de grade des enseignant·es du premier et du second degré : les avancements sont prononcés par les rectorats et le ministère de l'éducation nationale qui, sous la pression de la FSU, utilisent à chaque fois l'intégralité des promotions possibles contrairement aux établissements pour les enseignant·es-chercheur·es. La gestion locale des carrières, telle que voulue par France Université et d'autres, entraînerait, comme pour les enseignant·es chercheur·es, d'importants blocages de carrière.

Rappelons que sur les cinq dernières années, 25 % des possibilités de promotion à la hors-classe des maîtres de conférences n'ont pas été utilisées par les établissements, sacrifiées sur l'autel de l'austérité budgétaire des établissements !

Cumulé sur cinq ans, ce sont plus de 1 200 collègues enseignant·es-chercheur·es qui n'ont pas été promu·es. Les maître·sses de conférences bloqué·es à la fin de la classe normale perdent de 3 500 à 13 800 € brut par an de traitement indiciaire par rapport aux collègues en hors-classe. Ce blocage se traduit également par une baisse de la pension de retraite annuelle de 6 200 € à 10 000 € brut.

Appliquer une telle austérité aux enseignant·es affecté·es dans le supérieur ne ferait que renforcer le sentiment d'injustice par rapport aux collègues affecté·es dans le scolaire. Sans oublier que dans les établissements, la gestion des carrières se fait au niveau du CAC restreint avec une représentation des enseignant·es bien moindre qu'en commission paritaire.

1 <https://franceuniversites.fr/actualite/france-universites-demande-lacceleration-des-mesures-rh-de-la-lpr/>

De plus, une fois dans un corps spécifique au supérieur, il n'y aurait plus de possibilité de revenir dans l'enseignement secondaire, ni de mutation géographique nécessaire pour des raisons familiales. Enfin, un nouveau décret statutaire pour ce nouveau corps a peu de chances d'être plus avantageux que le corps actuel dans cette période de régression de nos droits : fin des 384 h ? « pacte » avec missions et tâches supplémentaires ? quelle rémunération ? quelle grille indiciaire ? quel déroulé de carrière ?

Et à court terme, plus besoin d'aller recruter des fonctionnaires (professeur·es des écoles, certifié·es, professeur·es d'EPS, agrégé·es ou assimilé·es), le recrutement se ferait uniquement sur contrat, bien plus intéressant pour les universités en ces périodes de gel de postes et de pénurie budgétaire. Et *quid* de l'intégration des titulaires et des contractuels dans ce nouveau corps ? Irait-on vers un système à deux vitesses avec un retour dans le secondaire pour celles et ceux qui n'accepteraient pas d'intégrer un nouveau corps moins avantageux ?

Ne cédon pas au mirage d'un nouveau corps d'enseignant·e du supérieur, et à la manœuvre de division instituée par le gouvernement et attisée par certains chef·fes d'établissement.

**Le SNEP-FSU et le SNESUP-FSU rappellent leur exigence d'une égalité des primes, de l'intégration de ces primes dans le traitement indiciaire, de la fin des blocages de carrière, du dégel et de l'augmentation du point d'indice pour toutes et tous. ■**

Le SNEP-FSU et le SNESUP-FSU, engagés en permanence pour la revalorisation des enseignant·es des premier et second degré affecté·es dans le supérieur, proposent actuellement des réunions en distanciel dans l'ensemble des académies pour informer les collègues des réformes en cours, faire connaître les revendications syndicales de la FSU et définir avec elles et eux les modalités d'action les plus adaptées aux situations locales.

Des mouvements de suspension ou démission des responsabilités pédagogiques ou administratives se multiplient (IUT Angers, Staps Nantes, Staps Brest, Université de Rouen, de Strasbourg,...) à l'initiative de personnels syndiqué·es et non-syndiqué·es. **Le SNESUP et le SNEP-FSU appellent à soutenir ce mouvement local et national pour contraindre le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche à trouver rapidement une issue à cette crise, répondre aux exigences de revalorisation et ne pas mettre en péril la rentrée universitaire.**

*Paris, le 31 mai 2023*

**SNESUP-FSU – 78 rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris  
Tél. : 01 44 79 96 10 – [sg@snesup.fr](mailto:sg@snesup.fr) – [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)**

**SNEP-FSU - 76, rue des Rondeaux – 75020 Paris  
Tél. : 01 44 62 82 10 – [secretariat@snepfsu.net](mailto:secretariat@snepfsu.net) – [www.lesite.snepfsu.fr](http://www.lesite.snepfsu.fr)**